



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 20 octobre 2022

Date de convocation : 13 octobre 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes d'Avesnes-les-Aubert, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Portant 2022/127 modification des concours financiers accordés aux structures Petite Enfance de la CA2C à la suite de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Membres présents (57 titulaires et 2 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, MOEUR Sébastien, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BONIFACE Didier, BRICOUT Frédéric, COLLIN Denis, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, POULAIN Bernard, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, LESNE-SETIAUX Monique, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, LEMAIRE Christine (S), HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal

Membres ayant donné procuration (8) : MARECHALLE Didier à GOURMEZ Nicole, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BALÉDENT Matthieu, PRUVOT Brigitte à RICHOMME Liliane, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, PORCHERET Didier à LEFEBVRE Bertrand, VILLAIN Bruno à MODARELLI Joseph, RICHEZ Jean-Pierre à HENNEQUART Michel, MÉLI Jérôme à MAILLY Chantal

Membre excusé (2) : GOETGHELUCK Alain, DEFAUX Maurice

Membres absents (5) : MACAREZ Jean-Félix, LOIGNON Laurent, MATON Audrey, PLATEAU Marc, GOURAUD Francis

Secrétaire de séance : Jérémy RICHARD

Délibération 2022/127 portant modification des concours financiers accordés aux structures Petite Enfance de la CA2C à la suite de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C) soutient les différentes structures d'accueil de la petite enfance exerçant leurs missions sur le territoire communautaire.

A l'occasion du partenariat sur la CTG 2022-2026, les concours financiers de la Communauté d'Agglomération doivent être revus pour s'adapter à la démarche CTG en remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). L'enjeu de la démarche est de réduire les écarts de financement entre les équipements et de favoriser une plus grande lisibilité du partenariat financier avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Dorénavant, les financements CEJ versés par la CAF sont convertis en bonus territoire CTG (confère annexe 1). Les prestations ne transiteront plus par la CA2C et seront versées directement aux gestionnaires des équipements EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) et RPE (Relais Petite Enfance) bénéficiant des Prestations de service unique (Psu) et Prestations RAM (PS RAM). Ce dispositif garantit un maintien global des financements.

Vu la délibération 2021/026 portant approbation de l'engagement de la CA2C dans la démarche de la Convention Territoriale Globale.

Vu la délibération 2022/020 portant approbation des concours financiers accordés aux structures Petite Enfance de la CA2C pour l'année 2022.

Vu la signature en date du 30 juin 2022 de la CTG indiquant le versement direct aux structures petite enfance des contributions CTG.

Vu le montant des bonus territoires versés par la CAF directement aux structures petite enfance.

Considérant l'arrivée à son terme de la prestation CEJ versée directement à la CA2C au 31 décembre 2021 ;


Considérant que le bonus territoire 2022 sera versé à hauteur de 70% en N et le solde en N+1, une avance de trésorerie est à effectuer pour l'année 2022 pour les structures petite enfance.

Vu la nécessité d'ajuster les subventions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **De Valider la modification des contributions 2022 accordées à chaque structure.**
- **De préciser que le trop versé sera inscrit en produits constatés d'avance afin de maintenir l'avance de trésorerie aux associations jusqu'à perception du solde de la CTG en avril 2023.**

Document(s) annexe(s) : Modification des concours financiers des structures d'accueil de la petite enfance CA2C

<p>Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 26/10/2022 Publication le 26/10/2022</p>	<p><i>Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits</i> Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRESIS Conseiller Régional Serge SIMEON</p> 
--	--

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

ANNEXE 1 - Concours financier = Concours de N-1

		Recours financier de la CA2C									
		2 022					2 023	2 024	2 025	2 026	Versement structure CTG + Ca2c
Associations	Structures PE	Montant Versement subvention CA2C délib 2022/20 (a)	Montant bonus territoire CTG (b)	Montant versement CA2C après CTG (a-b) = ©	Trimestre 1, 2 et 3 versés aux structures par la CA2C	Régulation CA2C					
La Maison Enchantée	Multi-accueil Caudry	97 930	59 500	40 580	73 448	-32 868	40 580	40 580	40 580	40 580	100 080
	RAM Caudry	36 207	12 445	23 762	27 155	-3 393	23 762	23 762	23 762	23 762	36 207
	Multi-accueil itinérant Beauvois-Bertry-Ligny	54 996	16 373	38 623	41 247	-2 624	38 623	38 623	38 623	38 623	54 996
	Multi-accueil Avesnes-les-Aubert	51 932	19 647	49 085	38 949	10 136	49 085	49 085	49 085	49 085	68 732
	RAM Avesnes-les-Aubert	40 515	13 265	27 250	30 386	-3 137	27 250	27 250	27 250	27 250	40 515
Total versement Ca2C vers les structures		281 580	121 230	179 300	211 185	-31 885	179 300	179 300	179 300	179 300	300 530
Les Enfants du Pays de Matisse	Multi-accueil Le Cateau-Cis	113 241	32 745	80 496	84 931	-4 435	80 496	80 496	80 496	80 496	113 241
	RAM Le Cateau-Cis	43 176	27 351	15 825	32 382	-16 557	15 825	15 825	15 825	15 825	43 176
Total versement Ca2C vers les structures		156 417	60 097	96 321	117 313	-20 992	96 321	96 321	96 321	96 321	156 417
Familles Rurales	Micro-crèche Walincourt-Selvigny	50 000	0	50 000	37 500	12 500	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
	RAM Villers-Outréaux	21 350	13 676	7 674	16 013	-8 338	7 674	7 674	7 674	7 674	21 350
Total versement Ca2C vers les structures		71 350	13 676	57 674	53 513	4 162	57 674	57 674	57 674	57 674	71 350
Centre social l'Escale	RAM Beauvois-en-Cis	20 032	13 676	6 356	15 024	-8 668	6 356	6 356	6 356	6 356	20 032
Total versement Ca2C vers la structure		20 032	13 676	6 356	15 024	-8 668	6 356	6 356	6 356	6 356	20 032
Totaux des structures		529 379	208 678	339 651	397 034	-57 383	339 651	339 651	339 651	339 651	548 329
Total budget CA2C											
La Maison Enchantée : report de l'excédent 2020 des concours financiers attribués par la CA2C (en 3 fois)		-15 825 €		-15 825 €			-15 825 €				